

bien précises en vue d'une réforme monétaire internationale pour faire disparaître la surtaxe américaine? Dans ce cas, fera-t-il une déclaration à la Chambre avant le retour du ministre des Finances? Sinon, quelles mesures prendra-t-il? S'il y a des initiatives de la part du Canada, la Chambre aimerait certes le savoir. Ma question fait suite à celle que j'ai posée la semaine dernière.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous participons à toutes les réunions des Dix, du Fonds monétaire international et des ministres des Finances du Commonwealth et nous utilisons, bien sûr, notre connaissance du système monétaire et suggérons des moyens de l'améliorer. Mais je ne voudrais pas que la Chambre ou le député s'imaginent que nous avons des solutions infaillibles à proposer pour remplacer l'éta- lon-or ou le dollar, ou que nous avons découvert un plan que le monde entier pourrait accepter.

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur, au cours d'une entrevue, le ministre des Finances a examiné la question de marges fixes plus amples ou celle d'une moyenne flexible. Cela fait-il partie des propositions du Canada ou notre pays songe-t-il à présenter quelque autre formule?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, ces propositions ont été examinées par le Canada et les autres pays. J'ignore qui en a pris l'initiative si c'est le Canada ou un autre pays. Chose sûre, cette formule et des propositions de toutes sortes font l'objet d'études de la part des pays participants.

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur, le premier ministre voudrait-il bien nous dire si le gouvernement canadien a été officiellement informé que le Fonds monétaire international se propose de modifier les taux de change des devises internationales, ce qui aurait pour résultat de fixer le taux du dollar canadien à environ \$1.03 américain? Dans l'affirmative, que pense le gouvernement de cette modification générale?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le gouvernement n'a reçu aucune communication officielle visant à réévaluer le dollar canadien pour en fixer le cours à \$1.03 ou \$1.05 américain, ou à quelque autre cours que ce soit.

* * *

LES GRAINS

LES CRÉDITS À LA COMMISSION DU BLÉ ET LA LOI SUR LES RÉSERVES PROVISOIRES

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Finances, j'adresse ma question au premier ministre. Étant donné que la Commission canadienne du blé a envoyé au ministre des Finances une note de débit pour les montants échus, depuis le 1^{er} août 1970, en vertu de la loi sur les réserves provisoires de blé, et qu'on a longuement discuté le défaut de paiement de ces sommes par le ministre, la Commission canadienne du blé a-t-elle déjà reçu du Fonds du revenu consolidé les montants relatifs à l'actuelle campagne agricole 1970-1971?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je ne peux, monsieur l'Orateur, rouvrir en ce moment le débat de jeudi dernier. Le ministre chargé de la Commission canadienne du blé a déjà fourni une explication à ce propos.

M. Baldwin: Cette réponse laissait beaucoup à désirer.

[L'hon. M. Lambert (Edmonton-Ouest).]

M. Burton: Monsieur l'Orateur, je ne demandais pas une explication. Je voulais tout simplement demander de nouveau au premier ministre s'il y avait eu des changements de politique ou si la Commission canadienne du blé avait fait les versements à la suite des récents débats.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, ces versements n'ont pas été faits, mais, comme l'a indiqué à la Chambre le ministre chargé de la Commission du blé, ils le seront sous peu. De plus, si le bill dont est actuellement saisie la Chambre n'est pas adopté, les cultivateurs ne recevront que 60 millions de dollars au lieu de 100 millions.

M. Baldwin: C'est du chantage.

LE NON-VERSEMENT DES PAIEMENTS PRÉVUS PAR LA LOI SUR LES RÉSERVES PROVISOIRES DE BLÉ ET LES PREMIERS MINISTRES DES PRAIRIES

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Je crois que le montant est de 90 millions. Le premier ministre pourrait-il nous dire si les premiers ministres ou les ministériels des provinces de l'Ouest ont formulé des protestations au sujet de la prétendue violation de la loi et du refus du gouvernement de verser à la Commission canadienne du blé les sommes qu'il lui doit pour l'entreposage.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Agriculture m'a dit qu'il n'avait reçu aucune note de protestations et je dois dire, pour ma part, que je n'en ai reçu aucune.

L'ÉTUDE DU BILL C-244 ET LA CONFÉRENCE INTERMINISTÉRIELLE DES PRAIRIES

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil privé en sa qualité de leader du gouvernement à la Chambre. A la suite des entretiens de la semaine dernière entre les trois ministres de l'Agriculture des Prairies, le ministre songe-t-il à interrompre l'examen du bill C-244 jusqu'après la rencontre des trois ministres avec le ministre comptable de la Commission du blé vendredi prochain pour discuter de ce bill qu'ils ont qualifié de mesure extrêmement litigieuse?

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je n'ai pris aucune décision et je n'étais pas au courant non plus du projet de rencontre de ces ministres vendredi. Nous continuerons l'examen du bill au moment opportun pour les députés.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire? Je me demande si le leader du gouvernement à la Chambre a fait connaître au premier ministre les objections soulevées par le député de Vegreville et les ministres de l'Agriculture des provinces des Prairies non seulement à propos du bill mais aussi de la violation de la loi du fait que les paiements n'ont pas été versés.

Une voix: Soufflez-le lui à l'oreille.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ne lui envoyez pas de télégramme.